

FR. 1. 5071
Certs. *Swiss*

1791
Lettre

Case
FRC
13650

de Monsieur & de M^{le} Comte d'Artois au Roi

et Declaration de Pilnitz. 25 août 1791

Lettre au Roi par le Prince de Condé, le prince de
Conti & le Duc d'Enghien

Paris 25 Août 1791

5068

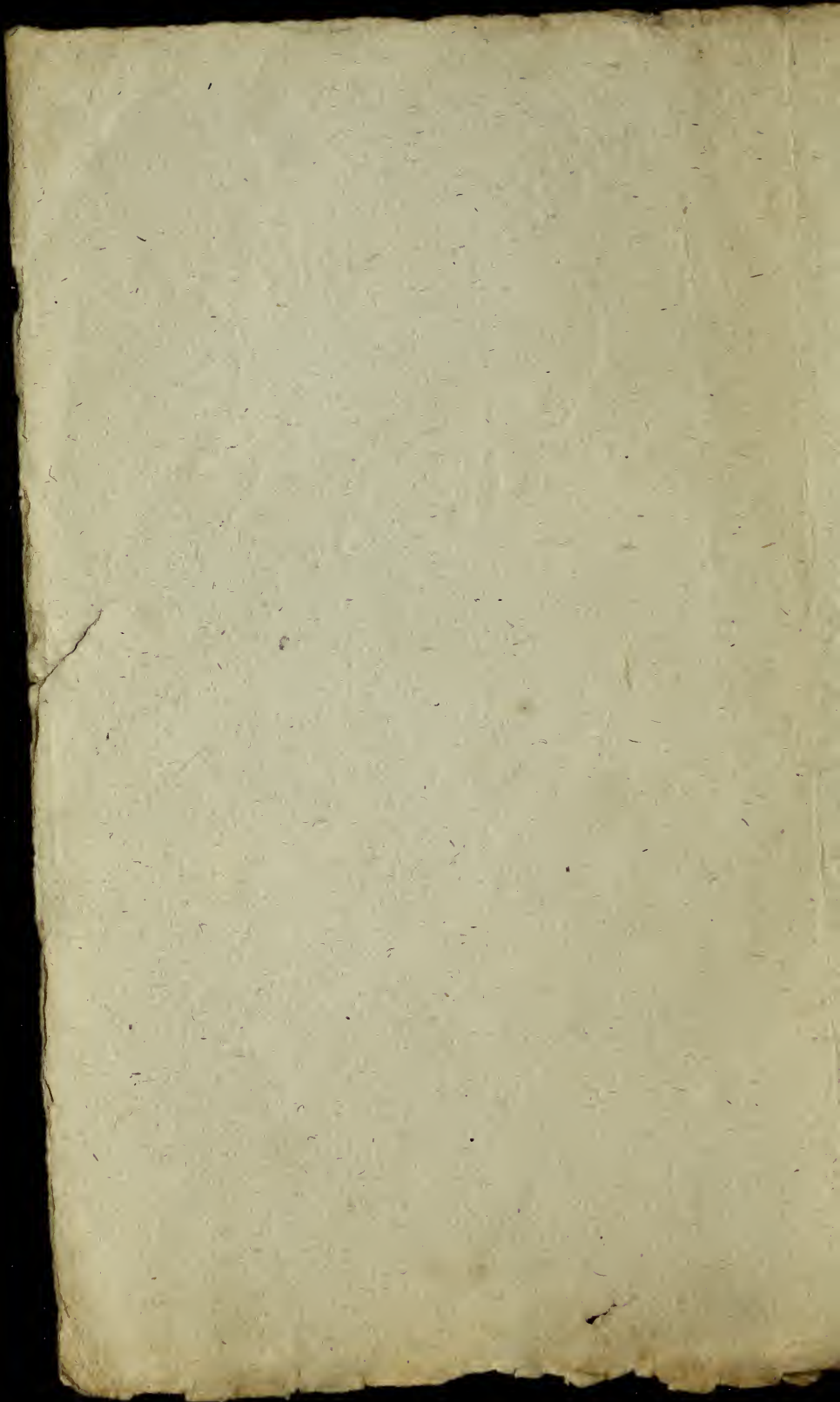
Anton 2

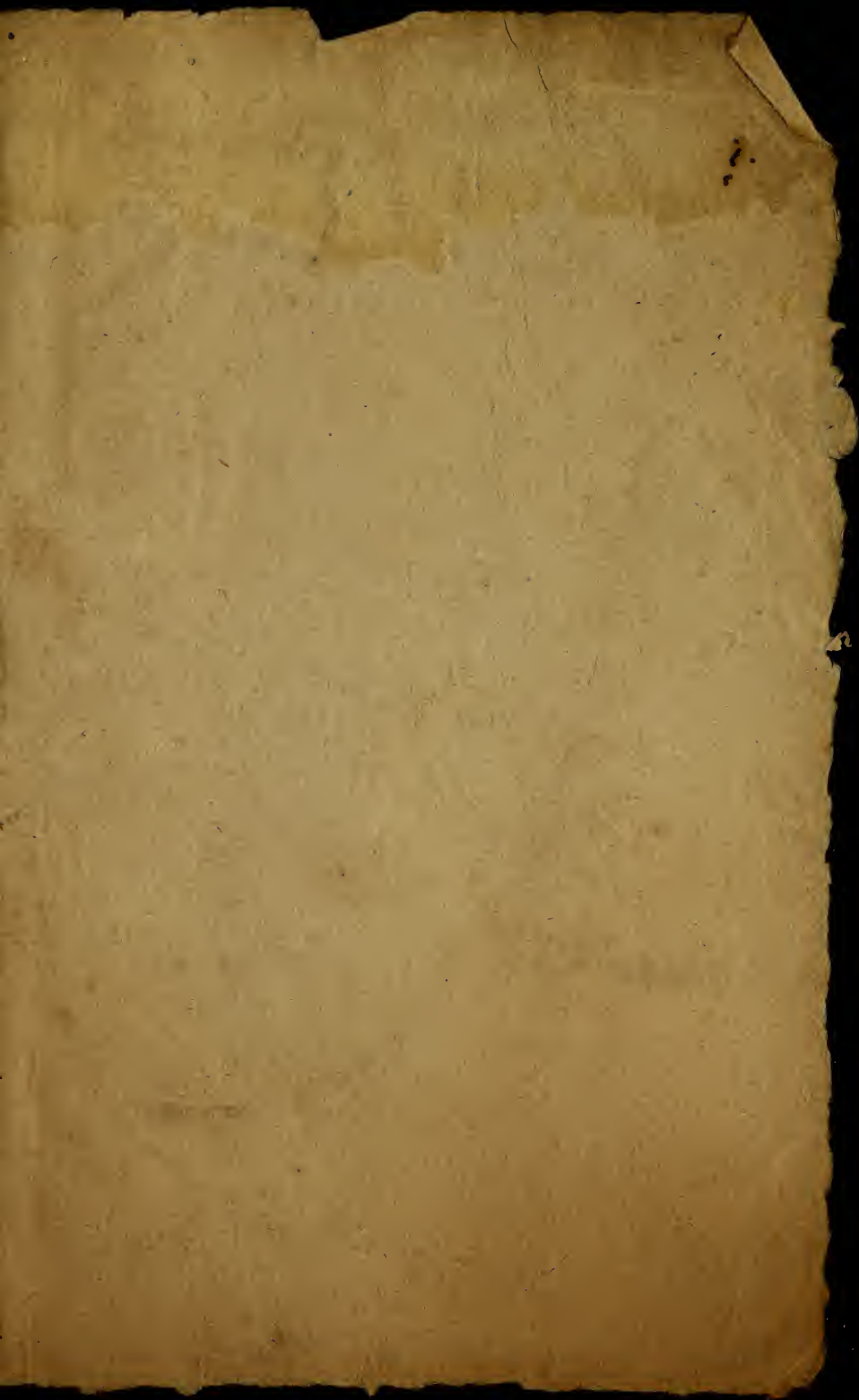
Christians

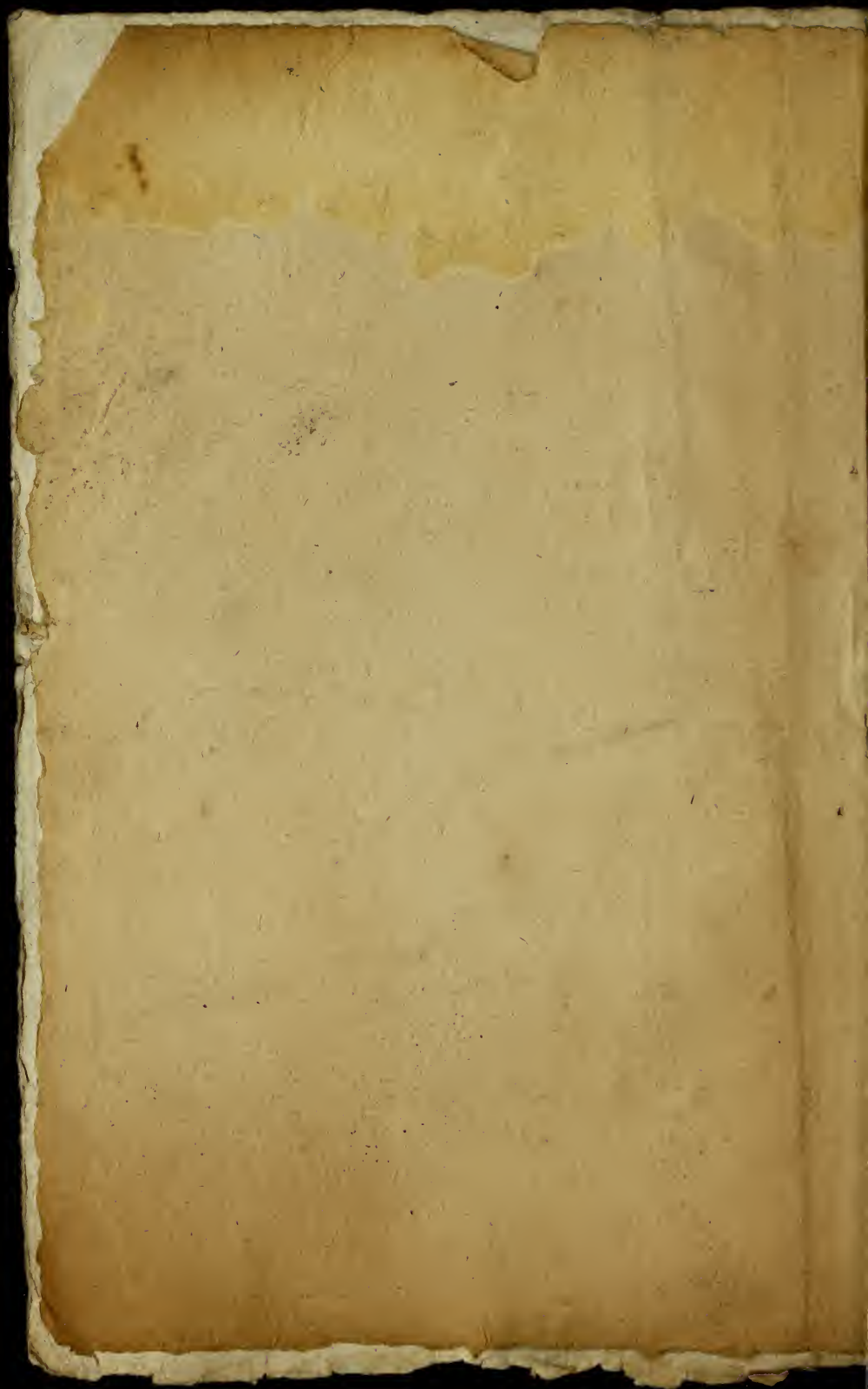
1791

31

Paris







LETTRE
DE MONSIEUR,
ET
DE M. LE COMTE D'ARTOIS,
AU ROI LEUR FRÈRE;

A V E C

LA DÉCLARATION

SIGNÉE A PILNITZ LE 27 AOUST 1791,

PAR L'EMPEREUR
ET LE ROI DE PRUSSE.

LETTRE AU ROI,

P A R

M. LE PRINCE DE CONDÉ,
M. LE DUC DE BOURBON,
M. LE DUC D'ENGUHIEN.

A P A R I S,

Chez LAURENT, Libraire, rue de la Harpe;
n°. 18.

THE NEWBERRY
LIBRARY

ON trouve chez le même Libraire les Ouvrages
suivans :

1^o. Réponse de M. de Calonne à l'Ecrit de
M. Necker, sur la situation des Finances 1788,
in-8^o. 2 vol. 6 l.

2^o. Lettre adressée au Roi, par M. de Calonne,
le 9 février 1790, in-8^o. 6 l.

3^o. Etat de la France, présent et avenir ; par
M. de Calonne, in-8^o. 5^e édition, 4 l. 4 s.

4^o. Esquisse du précédent, in-8. 12 s.

5^o. Mémoire de M. de Calonne contre le Dé-
cret rendu le 14 février 1791, par l'Assemblée
Nationale, 12 s.

6^o. Réflexions de M. Burke sur la Révolution
de France, in-8^o. 5^e édition, 4 l. 16 s.

N.B. Il y a beaucoup de contrefaçons de
tous ces Ouvrages, avec plus de deux cents fautes
essentiellés dans chacun.

SIRE, NOTRE FRÈRE ET SEIGNEUR,

LORS QUE l'Assemblée qui vous doit l'existence, et qui ne l'a fait servir qu'à la destruction de votre pouvoir, se croit au moment de consommer sa coupable entreprise, lorsqu'à l'indignité de vous tenir captif au milieu de votre Capitale, elle ajoute la perfidie de vouloir que vous dégradiez votre trône de votre propre main; lorsqu'elle ose enfin vous présenter l'option, ou de souscrire des décrets qui feroient le malheur de vos Peuples, ou de cesser d'être roi, nous nous empressons d'apprendre à VOTRE MAJESTÉ que les Puissances dont nous avons réclamé pour Elle le secours, sont déterminées à y employer leurs forces, et que l'Empereur es

le Roi de Prusse viennent d'en contracter l'engagement mutuel. Le sage Léopold, aussi-tôt après avoir assuré la tranquillité de ses états et amené celle de l'Europe, a signé cet engagement à Pilnitz, le 27 du mois dernier, conjointement avec le digne successeur du grand Frédéric; ils en ont remis l'original entre nos mains, et pour le faire parvenir à votre connoissance, nous le ferons imprimer à la suite de cette lettre, la publicité étant aujourd'hui la seule voie de communication dont vos cruels oppresseurs n'aient pu nous priver.

Les autres Cours sont dans les mêmes dispositions que celles de Vienne et Berlin. Les Princes et états de l'Empire ont déjà protesté dans des actes authentiques, contre des lésions faites à des droits qu'ils ont résolu de soutenir avec vigueur. Vous ne sauriez douter SIRE, du vif intérêt que les Rois Bourbons prennent à votre situation; leurs Majestés Catholiques et Siciliennes en ont donné des témoignages non équivoques. Les généreux sentimens du Roi de Sardaigne, notre beau-père, ne peuvent pas être incertains. Vous avez droit de compter sur ceux des Suisses, les bons et anciens amis de la France. Jusques dans le fond du Nord, un Ro ima gna

nime veut aussi contribuer à rétablir votre autorité, et l'immortelle Catherine, à qui aucun genre de gloire n'est étranger, ne laissera pas d'échapper, celle de défendre la cause de tous les Souverains.

Il n'est point à craindre que la Nation Britannique, trop généreuse pour contrarier ce qu'elle trouve juste, et trop éclairée pour ne pas désirer ce qui intéresse sa propre tranquillité, veuille s'opposer aux vues de cette noble et irrésistible confédération.

Ainsi, dans vos malheurs, SIRE, vous avez la consolation de voir toutes les Puissances conspirer à les faire cesser, et votre fermeté dans le moment critique où vous êtes, aura pour appui l'Europe entière.

Ceux qui savent qu'on n'ébranle vos résolutions qu'en attendant votre sensibilité, voudront sans doute vous faire envisager l'aide des Puissances étrangères comme pouvant devenir funeste à vos sujets; ce qui n'est que vue auxiliaire, ils le travestiront en vue hostile et vous peindront le Royaume inondé de sang, déchiré dans toutes ses parties, mé-

nacé de démembrements. C'est ainsi qu'après avoir toujours employé les plus fausses alarmes pour causer les maux les plus réels, ils veulent se servir encore du même moyen pour les perpétuer. C'est ainsi qu'ils espèrent faire supporter les fléaux de leur odieuse tyrannie, en faisant croire que tout ce qui la combat conduit au plus dur esclavage.

Mais, SIRE, les intentions des Souverains qui vous donneront des secours sont aussi droites, aussi pures que le zèle qui nous les a fait solliciter; elles n'ont rien d'effrayant ni pour l'état, ni pour vos peuples. Ce n'est point les attaquer, c'est leur rendre le plus signalé de tous les services, que de les arracher au despotisme des démagogues et aux calamités de l'anarchie. Vous vouliez assurer plus que jamais la liberté de vos sujets, quand des séditions vous ont ravi la vôtre: ce que nous faisons pour parvenir à vous la rendre, avec la mesure d'autorité qui vous appartient légitimement, ne peut être suspect de volonté oppressive. C'est au contraire venger la liberté, que de réprimer la licence; c'est affranchir la Nation, que de rétablir la force publique sans laquelle elle ne peut être libre. Ces principes, SIRE, sont les vôtres, le même esprit de mo-

dération et de bienfaisance qui caractérise toutes vos actions , sera toujours la règle de notre conduite ; il est l'ame de toutes nos démarches auprès des Cours étrangères , et dépositaires de témoignages positifs des vues aussi généreuses qu'équitables qui les animent , nous pouvons garantir qu'elles n'ont d'autre desir , que de vous remettre en possession du gouvernement de vos Etats , pour que vos peuples puissent jouir en paix des bienfaits que vous leur avez destiné.

Si les rebelles opposent à ce desir une résistance opiniâtre et aveugle , qui force les armées étrangères de pénétrer dans le royaume , eux seuls les y auront attirées ; sur eux seuls rejailliroit le sang coupable qu'il seroit nécessaire de répandre , la guerre seroit leur ouvrage : le but des Puissances confédérées n'est que de soutenir la partie saine de la Nation , contre la partie délirante , et d'éteindre au sein du royaume le volcan de fanatisme dont les éruptions propagées menacent tous les Empires.

D'ailleurs, SIRE, il n'y a pas lieu de croire que les François , quelque soin qu'on prenne d'enflammer leur bravoure naturelle en exaltant , en électrisant toutes les têtes par des prestiges

de patriotisme et de liberté, veillent long-tems sacrifier leur repos, leurs biens et leur sang pour soutenir une innovation extravagante qui n'a fait que des malheureux. L'ivresse n'a qu'un tems; les succès du crime ont des bornes; et on se lasse bientôt des excès, quand on en est soi-même victime. Bientôt on se demandera pourquoi l'on se bat: et l'on verra que c'est pour servir l'ambition d'une troupe de factieux qu'on méprise, contre un Roi qui s'est toujours montré juste & humain; pourquoi l'on se ruine: et l'on verra que c'est pour assouvir la cupidité de ceux qui se sont emparés de toutes les richesses de l'Etat, qui en font le plus détestable usage, et qui, chargés de restaurer les finances publiques, les ont précipitées dans un abyme épouvantable; pourquoi l'on viole les devoirs les plus sacrés: et l'on verra que c'est pour devenir plus pauvres, plus souffrans, plus vexés, plus imposés qu'on ne l'avoit jamais été; pourquoi on bouleverse l'ancien gouvernement: et l'on verra que c'est dans le vain espoir d'en introduire un, qui, s'il étoit praticable, seroit mille fois plus abusif, mais dont l'exécution est absolument impossible; pourquoi l'on persécute les Ministres de Dieu: et l'on verra que c'est pour favoriser les desseins d'une secte orgueilleuse

qui a résolu de détruire toute religion , et par conséquent de déchaîner tous les crimes.

Déjà même toutes ces vérités sont devenues sensibles ; déjà le voile de l'imposture se déchire de toutes parts ; et les murmures contre l'assemblée qui a usurpé tous les pouvoirs , et anéanti tous les droits , s'étendent d'une extrémité du Royaume à l'autre.

Ne jugez pas, SIRE, de la disposition du plus grand nombre , par les mouvemens les plus turbulens ; ne jugez pas le sentiment national d'après l'inaction de la fidélité et son apparente indifférence , lorsque vous futes arrêté à Varennes , et qu'une troupe de satellites vous reconduisit à Paris. L'effroi glaçoit alors tous les esprits , et faisoit régner un morne silence. Ce qu'on vous cache , ce qui dénote bien mieux le changement qui s'est fait et se fait de jour en jour , dans l'opinion , ce sont les marques de mécontentement qui percent dans toutes les Provinces , et qui n'attendent qu'un appui pour éclater davantage ; c'est la demande que plusieurs départemens viennent de former pour que l'Assemblée ait à rendre compte des sommes immenses qu'elle a dilapidées depuis sa gestion ;

c'est la frayeur que ses chefs laissent appercevoir ; et leurs tentatives réitérées pour entrer en accommodement ; ce sont les plaintes du commerce et l'explosion récente du désespoir de nos Colonies ; c'est enfin la pénurie absolue du numéraire , le refus des contribuables de payer les impôts , l'attente d'une banqueroute prochaine , la défection des troupes qui , victimes de tous les genres de séductions , commencent à s'en indigner ; et le progrès toujours croissant des émigrations. Il est impossible de se méprendre à de pareils signes , et leur notoriété est telle , que l'audace même des séducteurs du Peuple ne sauroit en contester la vérité.

Ne croyez donc pas , SIRE , aux exagérations des dangers par lesquelles on s'efforce de vous effrayer. On fait que , peu sensible à ceux qui ne menaceroient que votre personne , vous l'êtes infiniment à ceux qui tomberoient sur vos Peuples , ou qui pourroient frapper des objets chers à votre cœur ; et c'est sur eux qu'on a la barbarie de vous faire frémir continuellement , en même-tems qu'on a l'impudence de vanter votre liberté. Mais depuis trop long-tems on abuse de cet artifice , et le moment est venu de rejeter sur les factieux qui vt us outragent ,

Par le de la terreur , qui jusqu'ici a fait toute leur force.

Les grands forfaits ne sont point à craindre, lorsqu'il n'y a aucun intérêt à les commettre, ni aucun moyen d'éviter, en les commettant, une punition terrible. Tout Paris sait, tout Paris doit savoir, que si une scélératesse fanatique ou soudoyée, oseroit attenter à vos jours ou à ceux de la Reine, des armées puissantes chassant devant elles une milice foible par indiscipline, et découragée par les remords, viendroient aussitôt fondre sur la ville impie qui auroit attiré sur elle la vengeance du Ciel et l'indignation de l'Univers. Aucun des coupables ne pourroit alors échapper aux plus rigoureux supplices : donc aucun d'eux ne voudra s'y exposer.

Mais si la plus aveugle fureur armoit un bras parricide, vous verriez, SIRE, n'en doutez pas, des milliers de Citoyens fidèles, se précipiter autour de la famille Royale, vous couvrir, s'il le falloit, de leurs corps, et verser tout leur sang pour défendre le vôtre. Eh! Pourquoi cesseriez-vous de compter sur l'affection d'un Peuple dont vous n'avez pas cessé un seul moment de vouloir le bonheur ?

Le François se laisse facilement égarer : mais facilement aussi il rentre dans la route du devoir ; ses mœurs sont naturellement trop douces pour que ses actions soient long-tems feroces , et son amour pour ses Rois est trop enraciné , dans son cœur , pour qu'une illusion funeste ait pu l'en arracher entièrement.

Qui pourroit être plus potté que nous à concevoir des alarmes sur la situation d'un Frère tendrement chéri ? Mais au dire même de vos plus téméraires oppresseurs , ce refus du résumé constitutionnel que nous apprenons vous avoir été présenté par l'Assemblée le trois de ce mois , ne vous exposerait qu'au danger d'être destitué par elle de la Royauté.]

Or , ce danger n'en est pas un. Qu'importe que vous cessiez d'être Roi aux yeux des factieux , lorsque vous le seriez plus solidement et plus glorieusement que jamais , aux yeux de toute l'Europe , et dans le cœur de tous vos sujets fidèles ? Qu'importe que par une entreprise insensée , on osât vous déclarer déchu du trône de vos ancêtres , lorsque les forces combinées de toutes les Puissances sont préparées pour vous y maintenir , et punir les vils usurpateurs qui en auroient souillé l'éclat ?

Le danger seroit bien plus grand , si en paroissant consentir à la dissolution de la Monarchie , vous paroissiez affoiblir vos droits personnels aux secours de tous les Monarques , et si vous sembliez vous séparer de la cause des Souverains en consacrant une doctrine qu'ils sont obligés de proscrire. Le péril augmenteroit en proportion de ce que vous montreriez moins de confiance dans les moyens préservateurs ; il augmenteroit à mesure que l'impression du caractère auguste qui fait trembler le crime aux pieds de la Majesté Royale dignement soutenue , perdrait de sa force ; il augmenteroit lorsque l'apparence de l'abandon des intérêts de la religion pourroit exciter la fermentation la plus redoutable. Il augmenteroit enfin , si vous résignant à n'avoir plus que le vain titre d'un Roi sans pouvoir , vous paroissiez , au jugement de l'univers , abdiquer la couronne dont chacunsait que la conservation exige celle des droits inaliénables qui y sont essentiellement inhérens.

Le plus sacré des devoirs, SIRE, ainsi que le plus vif attachement, nous portent à mettre sous vos yeux toutes ces conséquences dangereuses de la moindre apparence de foiblesse, en même tems que nous vous présentons la masse

des forces imposantes qui doit être la sauvegarde de votre fermeté.

Nous devons encore vous annoncer , et même nous jurons à vos pieds , que si des motifs qu'il nous est impossible d'appercevoir , mais qui ne pourroient avoir pour principe que l'excès de la violence et une contrainte qui , pour être déguisée , n'en seroit que plus cruelle , forçoient votre main de souscrire une acceptation que votre cœur rejette , que votre intérêt et celui de vos peuples repoussent , et que votre devoir de Roi vous interdit expressément , nous protesterions , à la face de toute la terre , et de la manière la plus solennelle , contre cet acte illusoire et tout ce qui pourroit en dépendre ; nous démontrerions qu'il est nul par lui-même , nul par le défaut de liberté , nul par le vice radical de toutes les opérations de l'Assemblée usurpatrice qui , n'étant pas Assemblée d'Etats-Généraux , n'est rien. Nous sommes fondés sur les droits de la Nation entière , à rejeter des décrets diamétralement contraires à son vœu exprimé par l'unanimité de ses cahiers ; et nous désavouerions pour elle , des mandataires infidèles qui , en violant ses ordres et transgressant la mission qu'elle leur avoit donnée , ont cessé d'être ses représentans. Nous

soutiendrons, ce qui est évident, qu'ayant agi contre leur titre, ils ont agi sans pouvoir, et que ce qu'ils n'ont pu faire légalement, ne peut être accepté valablement.

Notre protestation signée avec Nous, par tous les Princes de votre sang qui nous sont réunis, seroit commune à toute la maison de Bourbon à qui ses droits éventuels à la couronne imposent le devoir d'en défendre l'auguste dépôt. Nous protesterions pour vous même, SIRE, en protestant pour vos peuples, pour la religion, pour les maximes fondamentales de la monarchie, et pour tous les ordres de l'Etat.

Nous protesterions pour vous et en votre nom, contre ce qui n'en auroit qu'une fausse empreinte. Votre voix étant étouffée par l'oppression, nous en serions les organes nécessaires; et nous exprimerions vos vrais sentimens, tels qu'ils sont consignés au serment de votre avènement au Trône, tels qu'ils sont constatés par les actions de votre vie entière, tels qu'ils se sont montrés dans la déclaration que vous avez faite au premier moment que vous vous êtes cru libre. Vous ne pouvez pas, vous ne devez pas en avoir d'autres; et votre volonté n'existe que dans des actes où elle respire librement.

Nous protesterions pour vos peuples , qui dans leur délire ne peuvent appercevoir combien ce phantôme de constitutio nouvelle qu'on fait briller à leurs yeux , et aux pieds duquel on les a fait jurer vainement , leur deviendrait funeste. Lorsque ces peuples ne connoissant plus ni leur chef légitime , ni leurs intérêts les plus chers , se laissent entraîner à leur perte lorsqu'aveuglés par de trompeuses promesses , ils ne voient pas qu'on les anime à détruire eux-mêmes les gages de leur sûreté , les foudres de leurs repos , les principes de leurs subsistances & tous les liens de leur association civile , il faut en réclamer pour eux le rétablissement , il faut les sauver de leur propre frénésie.

Nous protesterions pour la religion de nos pères , qui est attaquée dans ses dogmes et dans son culte comme dans ses Ministres ; et suppléant à l'impuissance où vous seriez de remplir vous-même en ce moment , vos devoirs de Fils aîné de l'Eglise , nous prendrions en votre nom , la défense de ses droits , nous nous opposerions à des spoliations qui tendent à l'avilir ; nous nous eleverions avec force contre des actes qui menacent le royaume des horreurs du schisme , et nous professerions hautement notre attachement

ment inaltérable aux règles ecclésiastiques admises dans l'Etat, desquelles vous avez juré de maintenir l'observation.

Nous protesterions pour les maximes fondamentales de la monarchie dont il ne vous est pas permis, SIRE, de vous départir ; que la Nation elle même a déclaré inviolables ; & qui seroient totalement renversées par les décrets qu'on vous présente ; spécialement par ceux qui en excluant le Roi de tout exercice du pouvoir législatif, abolissent la royauté même ; par ceux qui en détruisent tous les soutiens en supprimant tous les rangs intermédiaires ; par ceux qui en nivelant tous les états, anéantissent jusqu'au principes de l'obéissance ; par ceux qui enlèvent au Monarque les fonctions les plus essentielles du gouvernement Monarchique, ou qui le rendent subordonné dans celles qu'ils lui laissent, par ceux enfin, qui ont armé le peuple, qui ont annulé la force publique, & qui, en confondant tous les pouvoirs, ont introduit en France la tyrannie populaire,

Nous protesterions pour tous les ordres de l'Etat, parce qu'indépendamment de la suppression intolérable & impossible, prononcée contre les deux premiers ordres, tous ont été

lezés , vexés , dépourillés ; & nous aurions à réclamer tout-à-la-fois les droits du Clergé qui n'a voulu montrer une ferme & généreuse résistance que pour les intérêts du ciel & les fonctions du saint ministère ; les droits de la Noblesse , qui , plus sensible aux outrages faits aux Trône dont elle est l'appui , qu'à la persécution qu'elle éprouve , sacrifie tout pour manifester par un zèle éclatant , qu'aucun obstacle ne peut empêcher un Chevalier François de demeurer fidele à son Roi , à sa patrie , à son honneur , les droits de la Magistrature qui regrette , beaucoup plus que la privation de son état , de se voir reduite à gémir en silence de l'abandon de la justice , de l'impunité des crimes & de la violation des Loix dont elle est essentiellement dépositaire ; enfin les droits des possesseurs quelconques , puisqu'il n'est point en France de propriété qui ait été respectée , point de Citoyens honnêtes qui n'ayent souffert.

Comment pourriez-vous . SIRE , donner une approbation sincere & valide à la prétendue constitution qui a produit tant de maux ?

Dépositaire usufruitier du Trône que vous avez hérité de vos ayeux , vous ne pouvez ni

en aliéner les droits primordiaux, ni détruire la base constitutive sur laquelle il est assis.

Défenseur né de la Religion de vos Etats, vous ne pouvez pas consentir à ce qui tend à sa ruine, & abandonner ses Ministres à l'opprobre.

Débiteur de la justice à vos sujets, vous ne pouvez pas renoncer à la fonction essentiellement royale de la leur faire rendre par des Tribunaux légalement constitués, & d'en surveiller vous-même l'administration.

Protecteur des droits de tous les Ordres, & des possessions de tous les particuliers, vous ne pouvez pas les laisser violer & anéantir par la plus arbitraire des oppressions.

Enfin, pere de vos peuples, vous ne pouvez pas les livrer au désordre & à l'anarchie.

Si le crime qui vous obsède, & la violence qui vous lie les mains, ne vous permettent pas de remplir ces devoirs sacrés, ils n'en sont pas moins gravés dans votre cœur en traits ineffaçables, & nous accomplirons votre

volonté réelle , en suppléant autant qu'il est en nous , à l'impossibilité où vous seriez de l'exercer.

Dussiez-vous même nous le défendre , & fussiez-vous forcé de vous dire libre en nous le défendant, ces défenses évidemment contraires à vos sentimens , puisqu'elles le seroient aux premiers de vos devoirs , ces défenses sorties du sein de votre captivité , qui ne cessera réellement que quand vos peuples seront rentrés dans le devoirs , et vos troupes sous votre obéissance , ces défenses qui ne pourroient avoir plus de valeur que tout ce que vous aviez fait avant votre sortie , & que vous avez défavoué ensuite , ces défenses enfin qui seroient empruntées de la même nullité que l'acte approbatif contre lequel nous serions obligés de protester , ne pourroient certainement pas nous faire trahir notre devoir , sacrifier vos intérêts & manquer à ce que la France auroit droit d'exiger de nous en pareille circonstance. Nous obéirons , **SIRE** , à vos véritables commandemens , en résistant à des défenses extorquées , & nous serions sûrs de votre approbation en suivant les loix de l'honneur. Notre parfaite soumission vous est trop connue pour que jamais elle vous

(21)

paroisse douteuse. Puisse - nous être bientôt
au moment heureux où, rétabli en pleine liberté,
vous nous verrez voler dans vos bras, y renou-
veller l'hommage de notre obéissance, & en
donner l'exemple à tous vos Sujets !

NOUS SOMMES,

SIRE, NOTRE FRÈRE ET SEIGNEUR.

DE VOTRE MAJESTÉ,

*Très-humbles & très-obéissans
Frères, Serviteurs & Sujets,*

LOUIS-STANISLAS-XAVIER.
CHARLES-PHILIPPE.

Au Château de Schonburnslust, près Coblençe, le
10 Septembre 1791.

S I R E ,

VOS augustes Freres ayant bien voulu nous communiquer la lettre qu'ils adressent à VOTRE MAJESTÉ, nous permettre de lui attester nous-mêmes que nous adhérons de cœur & d'esprit à tout ce qu'elle renferme ; que nous sommes pénétrés des mêmes sentimens, animés des mêmes vues, inébranlables dans les mêmes résolutions. Le zèle dont ils nous donnent l'exemple, est inséparable du sang qui coule dans nos veines, de ce sang toujours prêt à se répandre pour le service de l'Etat, François & Bourbons jusqu'au fond de l'ame, quelle doit être notre indignation, lorsque nous voyons de vils factieux ne répondre à vos bienfaits que par des attentats, insulter à la Majesté Royale, fronder toutes les Souverainetés, fouler aux pieds les Loix divines & humaines, & prétendre asséoir leur monstrueux système sur les ruines de notre antique Constitution? Toutes nos dé-

marches, SIRE, sont guidées par des Princes dont la sagesse égale la valeur & la sensibilité. En suivant leurs pas, nous sommes sûrs de marcher avec fermeté dans le chemin de l'honneur; & c'est sous leurs nobles auspices, que nous renouvelons entre vos mains, comme Prince de votre sang, & comme gentil-homme François, le serment de mourir fidèles à votre service. Nous périrons tous plutôt que de souffrir le triomphe du crime, l'avilissement du Trône & le renversement de la monarchie.

Nous sommes avec le plus profond respect,

S I R E,

DE VOTRE MAJESTÉ,

*Les très-humbles, très-obéissants &
très-fidèles serviteurs & sujets,*

Louis-Joseph de Bourbon.

Louis-Henri-Joseph de Bourbon.

Louis-Antoine-Henri de Bourbon.

A Worms, ce 11 septembre

DÉCLARATION

*Signée en commun par l'Empereur et le Roi
de Prusse, le 27 Août 1791.*

SA Majesté l'Empereur et Sa Majesté le Roi de Prusse, ayant entendu les desirs & représentations de Monsieur & de M. le Comte d'Artois, se déclarent conjointement, qu'elles regardent la situation où se trouve actuellement le Roi de France, comme un objet d'un intérêt commun à tous les Souverains de l'Europe. Elles espèrent que cet intérêt ne peut manquer d'être reconnu par les puissances dont le secours est réclamé, & qu'en conséquence elles ne refuseront pas d'employer, conjointement avec leursdites Majestés, les moyens les plus efficaces, relativement à leurs forces, pour mettre le Roi de France en état d'affermir dans la plus parfaite liberté, les bases d'un gouvernement monarchique également convenable aux droits des Souverains, & au bien-être de la Nation Française. Alors & dans ce cas, leursdites majestés l'Empereur & le Roi de Prusse

(25)

sont résolus d'agir promptement d'un mutuel accord, avec les forces nécessaires pour obtenir le but proposé & commun. En attendant elles donneront à leurs troupes les ordres convenables pour qu'elles soient à portée de se mettre en activité.

A Pilnitz, le 27 Août 1791.

Signés

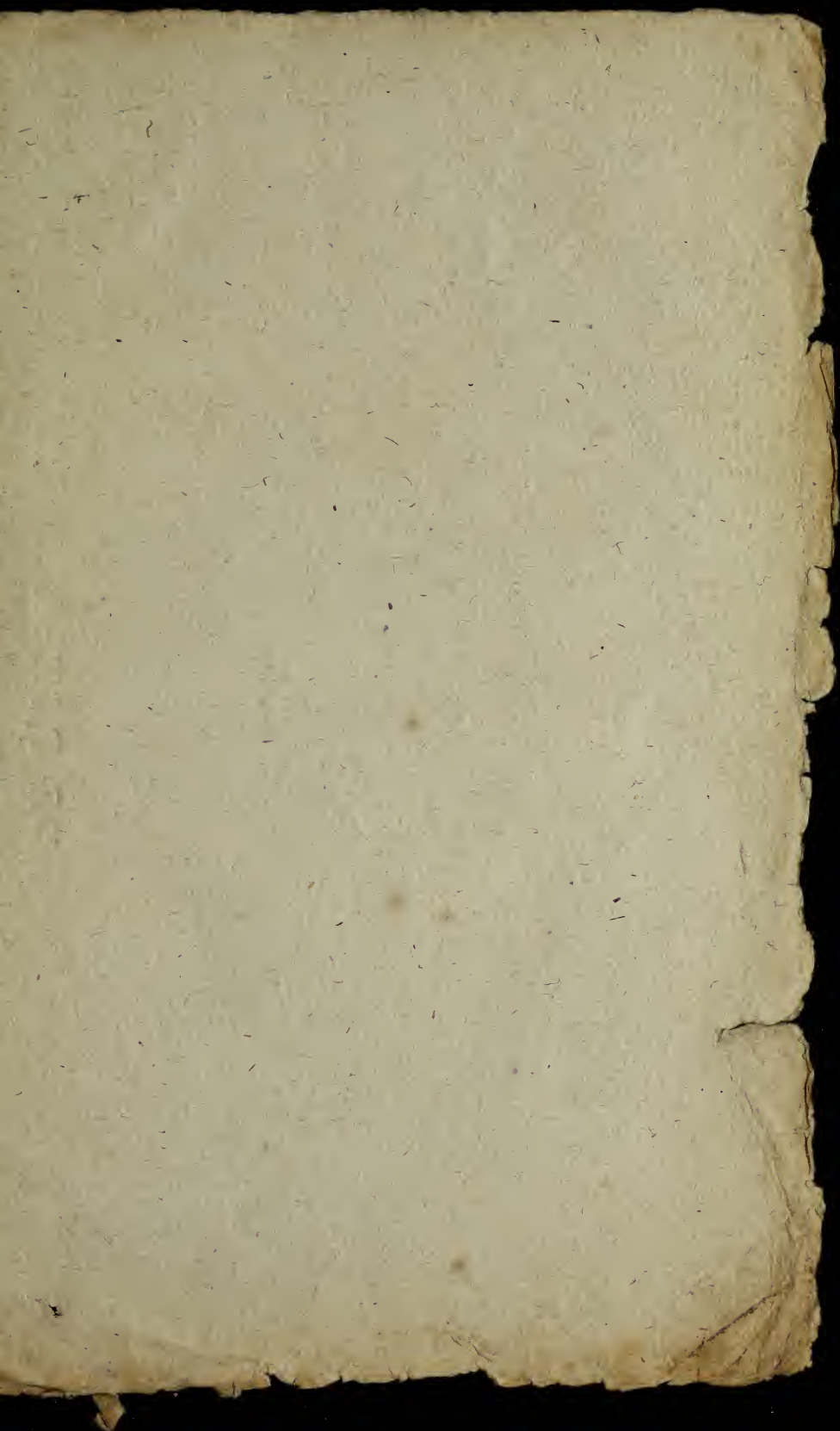
LÉOPOLD & FRÉDÉRIC-GUILLAUME.

... ..
... ..
... ..
... ..
... ..

... ..

... ..





* 21. bis.